

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 31 mai 2022 à 20 H

Présents : François PERRIN, Lionel VEROT, Éric BERGE, Hélène MESTRE, Evelyne VELDEMAN, Patrick BUGGIO, Rémi RENSY, Claire ANDRE, Nelly LEMAIRE

Absents : Thibaut MADELINE (procuration à Patrick BUGGIO)

Rémi RENSY est désigné secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la réunion précédente est approuvé à l'unanimité.

1- ORGANISATION DU BUREAU DE VOTE POUR LES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

12 JUIN		19 JUIN	
8 h – 10 h	Lionel VEROT – Rémi RENSY	8 h – 10 h	Éric BERGE - François PERRIN
10 h – 12 h	Éric BERGE - Thibaut MADELINE	10 h – 12 h	Lionel VEROT – Rémi RENSY
12 h – 14 h	Hélène MESTRE - Claire ANDRE	12 h – 14 h	Hélène MESTRE - Claire ANDRE
14 h -16 h	Patrick BUGGIO - Evelyne VELDEMAN	14 h -16 h	Nelly LEMAIRE - Thibaut MADELINE
16 h – 18 h	Patrick BUGGIO - François PERRIN	16 h – 18 h	Nelly LEMAIRE - François PERRIN

2- ORGANISATION DU 14 JUILLET

Terrain de la salle des fêtes : Début des jeux 17 H 30 : château gonflable, pêche à la ligne, chamboule tout, rondo, etc.

Cérémonie au monument devant la mairie : 19 H00

Apéritif à la salle des fêtes : 19 H 15 : Rosé pamplemousse

Repas froid (sur inscription) 19 H30 à la salle des fêtes : céleri carottes, pâté croûte, jambon braisé, poulet, fromage, salade de fruits, brioche

Prix : 5 € pour les habitants majeurs, 10 € pour les personnes extérieures à la commune de 12 ans et plus et 4 € pour les enfants de moins de 12 ans extérieures à la commune 22 H 30 feu d'artifice de la commune tiré par les sapeurs pompiers du CPI Broin Bonnencontre.

Préparation de la salle le jeudi 14 à 9 heures

3- RÈGLEMENT D'AFFOUAGE

Le Maire rappelle que l'attribution des lots d'affouage ne doit pas être entachée de favoritisme et souhaite qu'ils soient impérativement tirés au sort.

Le Maire rappelle que trois garants sont responsables à égalité vis-à-vis du code forestier, ils devront participer à toutes les opérations relatives aux affouages

Le Conseil après avoir délibéré, accepte à l'unanimité les modifications apportées au règlement communal d'affouage.

4- PUBLICATION DES ACTES PRIS PAR LA COMMUNE

Suite à l'ordonnance n°2021-1310 et au décret n°2021-1311, le Maire expose que sauf délibération contraire avant le 1^{er} juillet 2022, les actes pris par la commune devront être publiés sur internet.

Le Conseil après avoir délibéré, opte pour la publicité des actes de la commune par publication papier, ces actes seront tenus à la disposition du public en mairie de manière permanente et gratuite.

5- STAND PLIANT

Le Conseil après avoir délibéré décide l'achat d'un stand 3 m X 6 m de type Rapid'Alu chez Altrad Mefrans au prix de 1090 € HT

6- QUESTIONS DIVERSES

Lionel VEROT expose le problème du mauvais fonctionnement de la canalisation d'eau pluviale de la rue des Pâtis, le Maire propose de demander un devis à l'entreprise BROCHOT pour déboucher la canalisation et rappelle que le raccordement au réseau d'eau pluviale n'est pas obligatoire, puisqu'une autorisation est nécessaire pour s'y raccorder.

La séance est levée à 21 h 15